



Paris, le 29 mai 2017

## **PUBLICATION DU NOUVEAU CODE GLOBAL DE BONNE CONDUITE SUR LE MARCHÉ DES CHANGES**

La Banque de France tient à saluer la publication, jeudi 25 mai 2017, du nouveau code global de bonne conduite sur le marché des changes.

Ce code définit les bonnes pratiques ayant vocation à être suivies par les participants de marché afin de garantir la robustesse, l'équité et la transparence du marché des changes. Il couvre des domaines tels que l'éthique, la gouvernance, l'exécution des ordres, leur confirmation et leur règlement ainsi que le partage d'informations et la gestion des risques. Il s'applique sur la base du volontariat et est consultable en ligne à l'adresse suivante : [www.globalFXC.org](http://www.globalFXC.org). Une traduction en français du code est disponible sur le site de la Banque de France : [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

La Banque de France a pris une part active à l'élaboration de ce code, en tant que membre du *Foreign Exchange Working Group (FXWG)*, groupe de travail du Comité des Marchés de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Le texte représente l'aboutissement d'un travail collaboratif de près de deux ans entre les banques centrales et les participants de marché des principaux centres financiers mondiaux. Les gouverneurs de la BRI ainsi que le Conseil Général de la BCE ont également salué la publication du code.

Les banques centrales ont confirmé leur intention d'adhérer aux principes du code dans leurs opérations sur le marché des changes – sauf si cela contrevient à leurs missions fondamentales – et attendent de leurs contreparties régulières sur ce marché qu'elles adhèrent au code.

La Banque de France encourage ainsi les participants de marché de la place de Paris, y compris les associations et les fournisseurs d'infrastructure, à participer à la promotion du code et à développer des mécanismes pour favoriser son adoption. Paris est la première place financière d'Europe continentale en termes de volumes traités sur le marché des changes.

Les participants de marché pourront démontrer leur adhésion au code par l'utilisation d'une déclaration d'engagement unique, accessible en ligne sur le site de la Banque de France : [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

---

**A propos de la Banque de France.** Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

Suivez nous 

---

**Contact Presse :**

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00